



La politique Étrangère

- ❑ Bien que la moitié de ses membres soient de petits États de moins d'un million d'habitants, le Commonwealth regroupe néanmoins presque le quart de la population mondiale et le tiers des États membres des Nations Unies.
- ❑ Membre fondateur du Commonwealth en 1931, le Canada reste parmi ses plus ardents promoteurs et défenseurs. Il vient au deuxième rang, derrière le Royaume-Uni, pour les contributions financières aux programmes du Secrétariat du Commonwealth. En outre, des experts canadiens ont participé à la préparation de presque toutes les grandes études spéciales qui ont servi de fondement aux actions politiques et économiques du Commonwealth.
- ❑ Le Commonwealth fait la promotion de valeurs communes à ses membres comme l'égalité, les droits de la personne, la démocratie et la primauté du droit.
- ❑ En 1995, les chefs de gouvernement du Commonwealth ont approuvé le Programme d'action de Millbrook, par lequel ils créaient le Groupe d'action ministériel du Commonwealth (CMAG). Composé de huit ministres des affaires étrangères, le CMAG a reçu pour mandat de faire enquête sur les violations graves ou persistantes des principes que renferme la Déclaration de Harare, qui réaffirme la primauté des droits et libertés fondamentaux dans le cadre du Commonwealth. Le Groupe a depuis coordonné la réaction du Commonwealth aux événements qui se sont produits au Nigéria, en Sierra Leone, au Pakistan et à Fidji, entre autres. Le Canada est membre du CMAG depuis sa création.
- ❑ Au fil des ans, le Commonwealth a développé plusieurs secteurs spécialisés, qui aident directement ses membres à faire face à des problèmes communs ou particuliers.
- ❑ Les États membres bénéficient de l'appui d'un vaste réseau d'organismes privés, bénévoles et professionnels, notamment dans les domaines universitaire, parlementaire, juridique et médical, et dans ceux des médias et des sports.